

Détail de la réunion					
Date	01/02/2022		Nombre total de votants	5	
Heure prévue	18h00				
Heure effective	18h07		Nombre d'observateurs	8	
Heure de fin					
Personnes présentes					
Lieu			LFL		
Durée de la réunion			2h10		
Type de réunion	CG		X		
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Invités	
Horacio FREITAS	X	Yannick LE ROUX	X	Jocelyne CABALLERO	X
Salomon AGBOGAN	Abs exc	Magali TOULET	X	Annick MAYAKAS	Abs
Sylvie ZANOU	Abs exc	Manuela REYNAUD	X	Nathalie PARISOT	X
Mathieu AWLIME	Abs exc	Jean-Philippe MAIZOUE	X		
Sayid ABELOKO	Abs exc	Jean-Christophe BEGUE	Abs excusé		
Koudjo AIDAM	X	Laurent THOMAS	X		
Pacôme ADJOUROUVI	Abs	Thérèse DJE	X		
Debati BAWARA-AQUEREBURU	Abs exc				
Florian KRAL	X				
Brice AZIABU	X				
Amine KATANE	X				
Carlos AKITANI	Abs exc				

Ordre du Jour

1-	Présentation et approbation de l'ordre du jour
2-	Point sur les travaux
3-	Point financier : <ul style="list-style-type: none"> - Projet Journées Internationales de la Jeunesse - Projet Tee-shirts - Validation d'un don suite au décès d'un agent - Régularisation comptable : impôts prestataires et désaffectation de la subvention d'investissement pour la construction du local de l'IEN - Provision 2021 pour les Indemnités de fin de service - Prestataire Inventaire
4-	Point affaires sociales : <ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu du dialogue social du 26 janvier 2022 - Règles d'attribution des prêts aux personnels
5-	Proposition de modification du RI de l'APELF pour la cantine
6-	Questions diverses

Résumé des discussions

1- Présentation et approbation de l'ordre du jour

Après lecture l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2- Point sur les travaux

Rénovation de la façade du lycée : M. AIDAM indique que lors de l'exécution des travaux, l'entreprise a découvert des défauts cachés sous les différentes couches de peinture et de crépi qui n'étaient pas visibles auparavant. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour un montant de 6 354 890 F. A ce jour, environ 50% de l'ensemble des travaux sont réalisés.

Sécurisation des bâtiments : M. THOMAS évoque l'installation en cours d'un système de vidéosurveillance et d'un système d'alarme anti-intrusion sur les 2 sites et la réalisation d'un double SAS d'entrée sur le site du secondaire.

3- Point financier

Projet Journées internationales de la Jeunesse : M. THOMAS présente le projet. Les JIJ se tiennent à Bruxelles cette année du 30 mai au 4 juin. L'établissement n'a jamais participé à cet évènement qui mêle activités sportives et culturelles.

Le lycée a déposé une demande à l'AEFE pour être invité et nous attendons le retour. Cependant, le fait que le lycée possède une section sportive basket, qu'il soit un des premiers établissements du réseau à avoir été labellisé Génération 2024 (en référence aux JO de Paris) et qu'il soit le siège de la ligue sportive de la zone Afrique centrale sont des éléments qui plaident en faveur de notre dossier.

Le coût par élève est relativement élevé : 1 270 euros. Ce prix comprend le billet d'avion, l'hébergement et la restauration pour la semaine, la confection d'une tenue sportive.

2 accompagnateurs devront encadrer les 6 élèves de la délégation (3 garçons et 3 filles), dont 1 pris en charge par le lycée Un 3^{ème} enseignant pris en charge par la Mutualisation devrait faire partie du comité d'organisation.

Le tarif pourra évoluer à la baisse en fonction du coût réel du projet et d'une participation éventuelle de sponsors et de l'Association sportive du lycée.

Après discussion, le comité de gestion se prononce sur le tarif de 1 270 € appliqué à la famille des élèves sélectionnés et sur la prise en charge d'un accompagnateur par le lycée, sous réserve que le projet soit validé par le conseil d'établissement.

VOTE	Nombre de votants : 5
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	1
ABSTENTION	0

Projet Tee-shirts : M. THOMAS présente le projet.

Dans le cadre de la semaine des lycées français du Monde axée sur le développement, un projet de vente de tee-shirts imprimés avec des travaux d'élèves avait été réalisé. Le produit de la vente devait être versé à une association qui œuvre en faveur du développement durable. Nous avons pensé à Akplanou, avec qui l'établissement a un accord de partenariat.

Les tee-shirts ont été vendus 6 000 F. Le don pourrait être de 250 000 F.

Le tarif de la vente des tee-shirts à 6 000 F pièce et le don de 250 000 F à l'association Akplanou sont soumis au vote.

VOTE	Nombre de votants : 5
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	5
CONTRE	0
ABSENTION	0

Validation d'un don suite au décès d'un agent :

Mme TOULET explique la situation liée au décès de M. KONDO, agent d'exécution.

Traditionnellement, l'APELF effectue un don de 300 000 F à la famille pour l'organisation des obsèques. Dans ce cas, l'agent avait contracté plusieurs prêts (prêts scolaires et prêts médicaux),

et restait redevable de 190 600 F.

Il est proposé d'effacer la dette de l'agent et de valider un don pour un montant total de 490 600 F (300 000 + 190 600) à sa famille.

VOTE	Nombre de votants : 5
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	5
CONTRE	0
ABSENTION	0

Régularisations comptables :

Impôts prestataires

Pour tous les prestataires qui effectuent un service dans l'établissement, un impôt à la source est prélevé et reversé à l'OTR. Mme TOULET constate qu'il y a une différence entre ce qui est prélevé et ce qui est versé à l'OTR pour un montant de 295 815 FCFA. L'origine de cette différence ne peut pas être identifiée car elle doit remonter à plusieurs années. Afin de régulariser la situation et pour travailler sur une base saine, Mme TOULET propose de solder le compte 4478010 Impôts prestataires en enregistrant une recette exceptionnelle de 295 815 FCFA.

M. KATANE demande si cette procédure a été préconisée par écrit dans le rapport du commissaire aux comptes.

Mme TOULET répond que le commissaire aux comptes a validé oralement ce type de régularisation dans la mesure où le lycée était dans l'incapacité de justifier un solde de compte de classe 4.

Réaffectation de la subvention d'investissement pour la construction du local de l'IEN

La construction de ce local n'étant plus d'actualité, il est proposé de requalifier les 36 199 643 F qui avaient été fléchés à cette dépense en recette de fonctionnement.

VOTE	Nombre de votants : 5
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	5
CONTRE	0
ABSENTION	0

Provisions 2021 Pour les indemnités de fin de service :

Mme TOULET rappelle que dans le cadre du compte financier 2020, le commissaire aux comptes avait fait recalculer le montant des provisions au titre des IFS selon un mode de calcul réglementé. Ce mode de calcul prévoit une réévaluation de cette provision au 31 décembre de chaque année. Le montant inscrit au compte financier 2020 était de 96 045 886 F. Après un nouveau calcul au 31 décembre 2021, la provision doit être actualisée par une dotation complémentaire de 3 188 956 F.

VOTE	Nombre de votants : 5
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	5
CONTRE	0
ABSENTION	0

Prestataire Inventaire :

Mme TOULET indique que selon la demande du commissaire aux comptes, l'inventaire des immobilisations de l'établissement doit être réalisé afin d'être intégré au compte financier 2021. Sachant que cet inventaire n'a jamais été effectué, et compte tenu de l'ampleur de la tâche, la recherche d'un prestataire a été initiée. Seuls 2 prestataires ont répondu, mais les devis sont élevés (9 300 000 F et 7 830 000 F) et dépassent la somme provisionnée au budget (5 000 000F).

Compte tenu des tarifs proposés et des délais trop courts pour une intégration au compte financier 2021, le comité de gestion propose de valider la réalisation de l'inventaire par un prestataire mais de reporter la prestation à la fin de l'année 2022 pour une prise en compte sur le compte financier 2022.

VOTE	Nombre de votants : 5
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	5
CONTRE	0
ABSENTION	0

Départ de M. KRAAL à 19h15.

4- Point Affaires sociales

M. FREITAS indique avoir adressé aux membres du comité de gestion un compte rendu de la réunion du dialogue social du 26 janvier 2022.

Demande de revalorisation des salaires à minima pour les agents d'exécution, pour tenir compte de l'inflation :

M. MAIZOUE indique que l'inflation est en effet très importante au Togo cette année mais que pour autant le salaire minimum n'a pas été augmenté.

Après discussion, le comité de gestion propose, pour tenir compte du taux de l'inflation, l'attribution d'une prime exceptionnelle et unique de 30 000 F aux agents d'exécution. Cette prime pourrait être versée sur le salaire du mois de mars 2022.

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABSENTION	0

Demande de prise en charge des frais du prestataire pour l'obtention de l'attestation de régularité fiscale à fournir pour la demande de carte de séjour :

Coût par dossier : 10 000 F. Accord de principe donné par la Commission dialogue social.

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABSENTION	0

Demande de prise en charge de l'ensemble des frais annexe à l'obtention de la carte de séjour pendant les 3 premières années :

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	0
CONTRE	4
ABSENTION	0

Demande de prise en charge des tests COVID que les personnels doivent effectuer pour reprendre leur service après avoir été positifs :

Après discussion, il est proposé de prendre en charge dans la limite de 3 tests COVID par an les frais de test des agents d'exécution. Cette mesure est applicable lorsque les agents doivent se faire tester pour reprendre leur service après avoir été positifs.

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABSENTION	0

Demande d'attribution d'une prime informatique pour les enseignants en contrat locaux à l'identique de celle attribuée en France :

M. THOMAS indique que la prime attribuée en France est de 176 € par an. Initialement l'AEFE avait prévu une prime de 150 € pour ses personnels mais le ministère des finances a revu le montant à la hausse.

Mme TOULET précise que le budget 2022 intègre une prime de 150 € par enseignant.

Le comité de gestion propose l'attribution d'une prime annuelle de 150 € soit 98 394 F par an aux enseignants en contrat local exerçant à l'année. Pour les personnels exerçant à temps partiel, la prime sera calculée au prorata du temps de service.

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABSENTION	0

Demande de création d'une caisse de solidarité pour prendre en charge les urgences médicales des personnels et renégociation des plafonds de l'assurance maladie pour une meilleure prise en charge :

Après discussion, les membres du comité de gestion s'accordent à dire que la gestion d'une caisse de solidarité par l'APELF est trop compliquée et que ce dispositif relève plutôt d'une gestion par les personnels.

La renégociation des plafonds de l'assurance maladie est une mesure trop coûteuse pour que l'APELF s'y engage.

Prime d'évaluation des agents : demande d'envoi de la grille d'évaluation de tous les agents 1 mois avant leur entretien pour qu'ils puissent se préparer :

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABSENTION	0

Règle d'attribution des prêts aux personnels :

Mme TOULET explique que les demandes de prêts se multiplient. En janvier 2022, 42 prêts sont en cours de remboursement pour un montant total de 8 100 520 F. Certains agents sont endettés jusqu'en 2023.

M. FREITAS propose de réunir une commission Finances chargée de soumettre une règle

d'attribution au comité de gestion.

5- Proposition de modification du règlement intérieur de l'APELF pour la cantine

Mme TOULET rappelle que suite à une consultation de l'ensemble des membres du CG, il a été décidé de modifier les modalités de facturation de la cantine à compter de janvier 2022. Elle indique que le règlement intérieur de l'APELF doit être modifié en conséquence. M. FREITAS indique que cette mesure sera soumise au vote de la prochaine Assemblée générale.

6- Questions diverses

Une question concernant les mesures prises par le lycée dans le cadre de la prévention des addictions, du harcèlement et des réseaux sociaux a été déposée par les Conseillers des Français de l'Etranger.

Mme PARISOT précise que la recherche d'un partenaire en capacité d'intervenir sur ces thèmes auprès des élèves est en cours.

Mme REYNAUD et M. MAIZOUE soumettent l'idée d'une intervention de l'association RAPAA qui est déjà intervenue au lycée en partenariat avec les services de la police.

Mme PARISOT répond que des contacts avec ces partenaires ont déjà été pris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.



LA SECRETAIRE

Mme M. TOULET

LE PROVISEUR

M. L. THOMAS